

## SIDECAR WEB Vérifier les coordonnées bancaires

Transport marchandises > à 7,5 tonnes / Transport voyageurs ≥ 10 places  
[www.douane.gov.fr](http://www.douane.gov.fr)

### 1. Mon espace personnel

Cliquer sur le lien ci-dessous pour vous connecter à votre espace personnel.  
[www.douane.gov.fr](http://www.douane.gov.fr)



**douane.gov.fr**

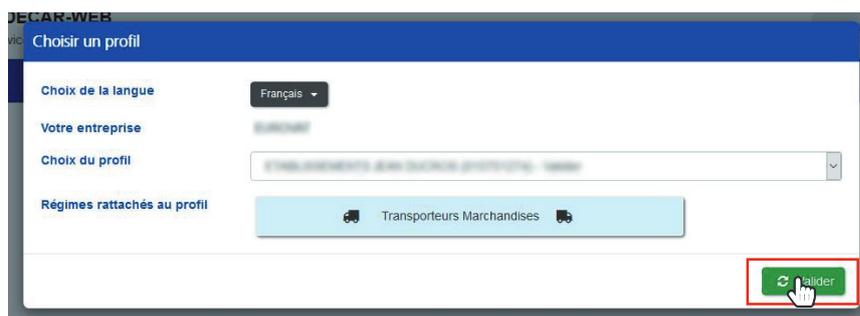
Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects



Cliquer sur le téléservice SIDECAR Web puis choisir le profil et le valider.



→ [Information sur le service](#)



### 2. Télécharger mon RIB

Créer une coordonnée bancaire, depuis la page d'accueil, sélectionner "nombre de coordonnées bancaires utilisables" puis sur la page "gestion des coordonnées bancaires", cliquer sur "créer une coordonnée bancaire".



La raison sociale indiquée sur le RIB fourni doit impérativement être la même que celle indiquée sur l'extrait Kbis.

### 3. Consulter les coordonnées bancaires

La consultation des coordonnées bancaires est possible via l'onglet "nombre de coordonnées bancaires utilisable" sur la page d'accueil ou Mon compte / Mes coordonnées bancaires.

2 coordonnée(s) bancaire(s) répertoriée(s)

Nom de la banque	Adresse de la banque	Code IBAN	Code BIC	Validé	Pièce justificative (RIB)		
LCL	10 rue Xxxxxx Xxxx	FR00000000000000000000	PSSTFRPP				
LCL	10 rue Xxxxxx Xxxx	FR00000000000000000000	PSSTFRPPNVE				

[+ Créer une coordonnée bancaire](#)

**Validé**  : RIB déjà accepté par le service des douanes. Il est non modifiable.

: permet de télécharger le RIB mis en ligne lors de la création.

**Non validé**  : RIB non accepté par le service des douanes. Il reste modifiable.

: permet de supprimer le RIB.

### 4. Modifier ou supprimer le RIB

**A.** Un RIB est toujours modifiable ou peut être supprimé depuis Mon compte même si ce dernier a déjà été validé par l'administration. Cette modification n'a pas d'impact sur une demande en cours transmise.

**B.** Les vérifications / modifications / suppressions de RIB se font en amont de l'établissement de la demande. Elles sont uniquement possibles si la demande n'a pas été transmise au service des douanes. Si elle a été transmise, en demander le renvoi par le service des douanes pour modification ou suppression du RIB de la demande.

## DEMANDE D'ASSISTANCE EN LIGNE

Si vous rencontrez une difficulté technique avec un service en ligne, faites une demande d'assistance via l'[Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance \(OLGA\)](#). Vous pouvez également [consulter la fiche 8](#) concernant l'assistance.